

Étude de M^e Paul Yves MARCHAL
licencié en droit, notaire à Mila

Société minière cirtéenne
Société anonyme au capital de quatorze millions de francs
Siège social : Constantine, 4, rue du 11 Novembre
(*La Dépêche de Constantine*, 7 mai 1942)

I. — Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Constantine du vingt avril mil neuf cent quarante deux, enregistré à Mila, le vingt sept avril mil neuf cent quarante deux, folio 24, case 173 aux droits perçus de vingt cinq francs, déposé au rang des minutes de M^e Marchal, notaire à Mila, suivant acte par lui reçu le vingt sept avril mil neuf cent- quarante deux, ont été établis les statuts d'une société anonyme dont il a été extrait littérale ment ce qui suit :

Article premier

Il est formé entre les propriétaires, attributaires, souscripteurs et futurs propriétaires des actions ci-après créés et de toutes celles qui viendraient à être créées ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois et décrets en vigueur sur les sociétés anonymes et par les présents statuts.

Article deux

Cette société prend la dénomination de Société minière cirtéenne.
Ce titre pourra être changé ou modifié par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur la proposition du conseil d'administration.

Article trois

La société a pour objet :
L'acquisition, la mise en valeur, l'exploitation de toutes mines minières et carrières.

.....

Article six

Le capital social est fixé à quatorze millions de francs, divisé en quatorze mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune portant les numéros de 1 à 14.000, toutes de même catégorie.

.....

II. — Suivant acte reçu par M^e Marchal, notaire à Mila, le vingt sept avril mil neuf cent quarante deux, monsieur le comte Hubert d'Hespel, propriétaire agriculteur, maire demeurant à Jemmapes, agissant en qualité de fondateur de la société dont les statuts viennent d'être ci-dessus partiellement transcrits, a déclaré que le capital de cette société s'élevant à quatorze millions de francs, divisé en quatorze mille actions de mille francs chacune à souscrire et à libérer en numéraire, avait été intégralement souscrit par diverses personnes et qu'il a été versé par chaque souscripteur, une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites soit au total trois millions cinq cent mille francs.

Au dit acte est annexé un état contenant les noms, prénoms, qualité et domicile des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, le montant des dites actions souscrites et le montant des versements effectués.

.....

Premiers administrateurs

Monsieur le comte Hubert d'Hespel, né à Fourmes, le 26 juillet 1880, propriétaire agriculteur, maire, demeurant à Jemmapes, président ;

Monsieur Robert Beghain, propriétaire viticulteur, né à Bône le 21 mai 1910, demeurant à Bône ;

Monsieur Albert Lochard, propriétaire agriculteur, né à Djidjelli, le 12 octobre 1875, demeurant à Richelieu ;

Et Monsieur Frédéric Volley, propriétaire agriculteur né à Batna le 1^{er} juillet 1886 demeurant à Constantine.

Commissaires aux comptes

Monsieur Eugène Meyer, officier de la Légion d'honneur, propriétaire, maire d'Ouled-Rahmoun, demeurant à Constantine, 16 rue Caraman ;

Et Monsieur Louis René Debourdeau, ingénieur agricole, directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Constantine, demeurant à Constantine, 41, avenue Anatole-France.
